

Le bulletin municipal



L'histoire de notre
monument aux morts
(page 40)



N° 30 Janvier 2019



Sommaire

Edito du maire p.3

Infos pratiques p.4 à 11

VIE ASSOCIATIVE

Moto-Club « Les Capello's » p.12

AS La Chapelle Craonnaise p.13

Tennis de table p.14

Autour des enfants p.15

Comité des fêtes p.16

Club du bon accueil p.18

Familles Rurales p.19

Groupement de défense p.20

VIE DES QUARTIERS

Acacias et Fresne p.21

La Minée p.22

Le Patîs p.24

DIVERS

La recette de Martine p.26

Informations p.27 à 39

Histoire & patrimoine p.40 à 43

Calendrier 2019 p.44



Permettez-moi, en ce début d'année, de vous présenter avec l'équipe municipale tous mes meilleurs vœux pour l'année 2019, bonheur, santé, réussites dans vos projets .

Les travaux de l'année 2018 ont été essentiellement axés sur la mise aux normes de l'accessibilité sur nos différentes installations, notamment le cimetière et le parking du terrain de foot. Il nous reste encore l'aménagement des toilettes PMR et buvette au niveau des vestiaires sportifs. Les travaux devraient être effectués début 2019.

Autres travaux sur le terrain de loisirs, c'est la finalisation de l'abri pique-nique avec le bardage de celui-ci au cours de l'été 2018. Ces travaux partiellement réalisés en interne s'inscrivent dans un schéma de mutualisation mise en place avec la commune de Cosmes.

Pour 2019, après réflexion et concertation, il est prévu de sécuriser la route de Denazé par la création d'un cheminement piétonnier. Il démarrerait de la "Cantine de Gilles" pour aboutir à la voie verte, tout ceci côté parc. L'étude a été réalisée par Mayenne ingénierie et les travaux devraient être réalisés au cours du 2ème trimestre 2019.

La salle des fêtes, très demandée le week-end, a besoin de rénovations importantes. Le chauffage et l'isolation demeurent obsolètes. Pour adhérer au programme de transition énergétique, le chauffage doit être remplacé par une énergie renouvelable et l'isolation refaite également. Des études sont en cours et les travaux devraient se réaliser en fin d'année.

Lors de la réception de ce bulletin, vous pourrez également prendre connaissance du bulletin intercommunal qui y est joint, et y trouver divers renseignements. N'hésitez pas à le parcourir.

Par ce bulletin, je remercie les membres du conseil municipal pour leur aide et leur soutien.

Je remercie également le personnel communal pour sa disponibilité et son travail quotidien sur le terrain. Je remercie les bénévoles, les présidents d'associations et l'ensemble de la population pour l'intérêt que vous portez à notre commune. Commune jeune et dynamique, voilà comment notre commune est perçue de l'extérieur et ceci grâce à vous tous.

Après ces quelques mots, le conseil municipal se joint à moi pour vous renouveler ses meilleurs vœux pour l'année 2019.

Je reste à votre disposition et à votre écoute.

Bonne année 2019.

Gérard LECOT, Maire

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

La Mairie est ouverte le:

Lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h30

Jeudi de 14h à 18h

Tel : 02 43 98 81 92

E-mail : lachapellecraonnaise@orange.fr

Site internet : www.chapelle-craonnaise.fr



HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
 Cossé-Le-Vivien ZA des platanes 02 43 64 31 69	13h30 - 17h30		13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	9h - 12h 13h30 - 17h30
 Craon Chemin des carteries 02 43 06 08 69	13h30 - 17h30	9h - 12h	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	9h - 12h 13h30 - 17h30

Plus d'informations : www.paysdecraon.fr

ASSAINISEMENT COLLECTIF

Quelques recommandations pour ne pas perturber notre système d'assainissement communal :

Ne pas jeter dans les toilettes, les serviettes hygiéniques, les capsules de « tampons », les lingettes, ou autres déchets solides non biodégradables.

Interdiction de rejeter tous produits chimiques : les huiles alimentaires, les huiles de vidange, des solvants (white spirit, antigel, essence, rinçage de cuve a fioul, désherbant ...), des vernis ou des peintures, etc....ces produits doivent être portés à la déchèterie.

DIVAGATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES

Nous vous rappelons que les trottoirs de notre village et les aires de jeux pour nos enfants ne sont pas des lieux propices à recueillir les déjections de votre animal de compagnie, et que tout propriétaire d'animaux en divagation est passible d'une amende, alors **s'il vous plaît un peu de civisme...**



PÊCHE AU PLAN D'EAU COMMUNAL

Cartes à la journée **1,5 € la gaule**

A retirer à la mairie ou au restaurant "La cantine de Gilles"

Cartes à l'année à prendre à la Mairie :

20 € la carte pour deux gaules par personne

10 € la carte pour les enfants de moins de 14 ans



La carte à l'année peut être prise par tout le monde ; même pour les pêcheurs n'habitant pas la commune.

DEJECTIONS CANINES

Il a été constaté et rapporté à la mairie à de nombreuses reprises une multiplication de comportements adoptés par certains de nos concitoyens, qui, par désinvolture ou manque de civisme, sont cause de nombreux désagréments.

Certains propriétaires de chiens, laissent délibérément leur compagnon faire ses besoins n'importe où.

C'est le constat quotidien de nombreux Capellos-Craonnais(es) et des employés municipaux chargés du nettoyage et de la propreté de la commune.

Le plaisir de se promener en cœur de village, ou simplement d'y vivre, dépend pour beaucoup de la propreté de nos rues, de nos trottoirs et espaces verts. Quoi de plus désagréable que de marcher les yeux rivés sur le sol pour éviter les déjections canines ? Quoi de plus déplaisant pour un riverain de voir son quartier, sa rue, sales et mal entretenus ?

Pour la propreté de la commune et pour préserver notre bien vivre ensemble, la municipalité s'efforce à intervalles réguliers, à l'occasion notamment de la publication du bulletin municipal,

de sensibiliser les propriétaires de chiens contre les nuisances occasionnées par les déjections de leurs animaux.

Malgré ces messages de sensibilisation, rien n'y fait, l'incivisme d'une petite minorité reste de rigueur !

Le code pénal prévoit de sanctionner ces comportements (article R632-1). Le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique expose à une contravention de deuxième classe (35 à 75 €).

Par ailleurs, le conseil municipal a décidé d'implanter deux boîtiers distributeur de sac à crottes de chien dans le bourg,

Le chien est le meilleur ami de l'homme, il doit être aussi le meilleur ami du citoyen.



Si votre chien n'arrive pas à ramasser ses crottes tout seul ... Faites le pour lui et par civisme vis-à-vis de vos voisins !



LA SALLE DES FÊTES

Tarifs applicables pour l'année 2019

Délibération du conseil municipal du 18 décembre 2018

* Repas jusqu'à 40 personnes	108.00€
* Repas de 41 à 70 personnes	120.00€
* Repas de plus de 70 personnes	150.00€
* Location week-end entier (samedi + dimanche) :	
1er jour : tarif ci-dessus 2ème jour : tarif unique	65.00€
* Chauffage (par jour, du 1er novembre au 31 mars)	30.00€
* Vin d'honneur	35.00€
Chauffage pour un vin d'honneur	18.00€
* Location pour une association commune, chauffage compris	53.00€
* Location pour une association hors commune, chauffage non compris	71.00€
* Location sonorisation	22.00€
* Salle rendue sale : tarif par heure (si le ménage dépasse 2h)	26.00€
* Vaisselle cassée ou perdue (l'unité)	2.00€

RAPPEL

Chaque utilisateur est responsable du nettoyage et du rangement de la salle. De ce fait le président de chaque association est responsable de la salle ainsi que la cuisine qui doivent être libre de tout matériel avant le lundi 12 h

L'activité de la salle doit être terminée à 2 heures du matin



TRAVAUX 2018

Réalisation d'un cheminement pour
personne à mobilité réduite au cimetière



Pose des jardinières aux entrées
du bourg



Fin des travaux dans
le logement « de la
Poste »

Et bien d'autres ...

ASSISTANTES MATERNELLES

Nom	Adresse	Contact
AUBERT Sonia	LA MINEE 53230 LA CHAPELLE CRAONNAISE	02 43 68 38 66 laminee53230@orange.fr
COTTIER Sophie	6 Lotissement DE LA TOUCHE 53230 LA CHAPELLE CRAONNAISE	02 43 98 92 86

Données à jour : www.mon-enfant.fr (site internet de la Caisse d'Allocations Familiales)

ETAT-CIVIL 2018

Naissances (enfants nés domiciliés dans la commune)

NOM de famille	Prénom de l'enfant	Date de naissance
FOURNIER	Aaron	3 octobre 2018
CIVET	Raphaël	30 octobre 2018

Mariages et PACS

- le 23 mars 2018 : VERON Yoann et LENORMAND Clémence
- le 22 septembre 2018 : GIRET Kevin et RACINEUX Pauline

Le budget communal 2017

Voté chaque année par le conseil municipal, le budget de la commune présente l'ensemble des dépenses et des recettes prévues dans les différents domaines d'intervention de la commune.

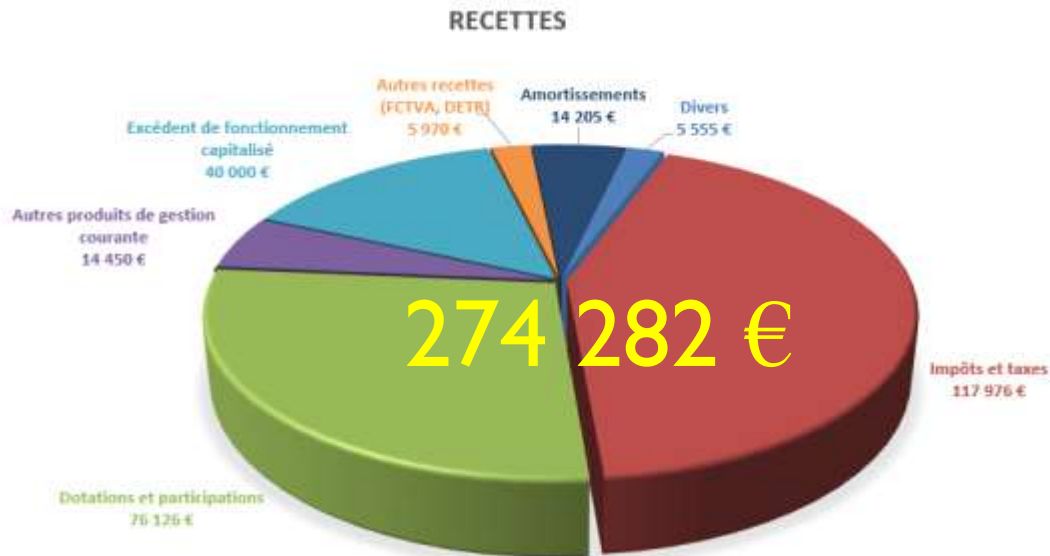
Il se compose des recettes et revenus suivants :

- les impôts locaux
- les dotations de l'état : à travers la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) l'état reverse à chaque commune une somme d'argent en fonction de différents critères
- les revenus divers qui proviennent de la vente de certains services municipaux payants (Location de la salle des fêtes, loyers des logements gérés par la mairie ...)
- les emprunts auprès des banques, qui permettent de répartir le coût d'investissements importants sur plusieurs années

Et des dépenses :

- les dépenses de fonctionnement qui servent à pourvoir aux besoins de la commune au quotidien : entretien des bâtiments, paie des employés municipaux, subventions aux associations, etc ...
- les dépenses d'investissement (aménagement, etc ...) qui sont décidées directement par le conseil municipal.
- les dépenses qui concernent le remboursement des dettes de la commune.

Le budget communal 2017 en détail



- Impôts et taxes :** Contributions directes (3 taxes), compensations de la taxe professionnelle et droits de mutations.
- Dotations et participations :** Dotations de l'état
- Revenus des immeubles :** Locations de la maison de la « poste » et des « remises »
- Redevances et remboursement divers :** Remboursements des frais de personnels mis à disposition, redevances d'occupation EDF et France Telecom
- FCTVA et taxe d'aménagement :** Remboursement TVA, taxe sur les demandes de permis de construire.
- Excédent de fonctionnement :** Différence entre produits courants et charges courantes reportés.
- Amortissements :** Amortissements de la carte communale et de l'enfouissement des réseaux.



- Charges à caractères générales :** Electricité, fioul, entretien courant, téléphone ...
- Atténuation des produits :** Compensation du transfert de compétences vers le Pays de Craon ...
- Autres charges de gestion courantes :** Indemnités maire et adjoints, participation aux frais d'écoles ...
- Charges de personnel :** Trois agents communaux (salaires et charges)
- Divers :** Intérêts des emprunts, amortissements ...
- Travaux :** Logement de la « poste », aménagement du plan d'eau, terrain de foot ...

Mise en place d'un nouvel adressage en campagne

Afin de faciliter la commercialisation de la fibre optique, il est indispensable que chaque habitation puisse être référencée géographiquement.

La mairie a mis en place un nouvel adressage pour les habitations en campagne.

Quelques avantages :

RAPIDITÉ D'INTERVENTION DES SERVICES D'URGENCE

- Rapidité d'accès sur les lieux d'un accident ou d'un sinistre
- Visualisation de la zone d'intervention avant l'arrivée sur site (eau, accès...)

EFFICACITÉ DE L'ACHEMINEMENT DU COURRIER, DES COLIS

- La Poste estime à 300 millions le nombre de colis retournés faute d'une adresse correcte
- Impact du e-commerce sur le nombre de colis livrés : 400 millions de colis en 2014

OPTIMISATION DES SERVICES

- Collecte des déchets
- Services à la personne
- Déploiements des réseaux (Eau, télécoms, fibre...)

NAVIGATION

- Généralisation de l'usage des GPS par les particuliers sur des terminaux multiples

La mairie a choisi d'appliquer la numérotation métrique.

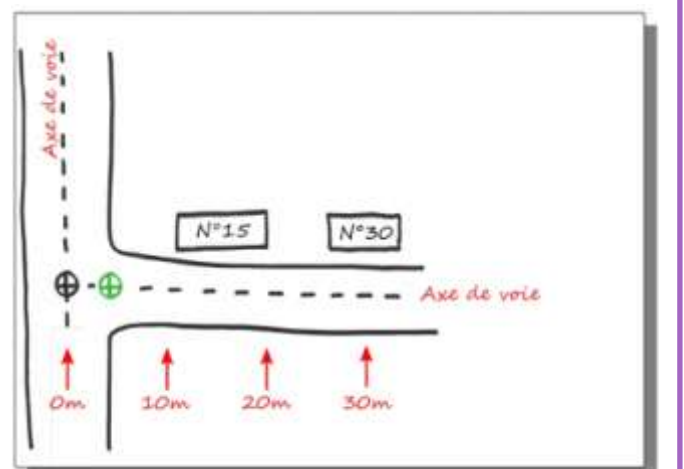
Elle est évolutive et donne la distance séparant un point d'accès numérique du début de la voie,

Les numéros attribués aux habitations représentent la distance en mètres séparant le début de la voie et l'habitation.

Pour les grands axes (route de Cosmes, de Cossé-le-Vivien et de Denazé, c'est la limite de l'agglomération qui a été retenue.

La numérotation métrique

L'origine de la voie, à partir de laquelle est calculée la numérotation, correspond à l'intersection de deux axes de voies (croix noire). mais peut aussi correspondre au début de la voie (croix verte).



La validation du nouvel adressage est en cours et sera « officialisé » au cours de l'année 2019.

Premier exemple de numérotation (Le Patis, route de Denazé)



Second exemple de numérotation (Chemin de l'Odière)



Comment écrire votre nouvelle adresse :

Vous aurez la possibilité de conserver l'ancien nom de lieu-dit., Ainsi il y aura deux façons d'écrire une adresse, l'une de manière « classique », c'est à dire sans nom de lieu-dit, l'autre en intégrant le lieu-dit entre le nom du destinataire et le numéro et nom de rue.

Deux possibilités :

M. et Mme L'habitant
191 chemin de l'Odière
53230 LA CHAPELLE CRAONNAISE

M. et Mme L'habitant
Les Remises
191 chemin de l'Odière
53230 LA CHAPELLE CRAONNAISE

La mairie informera les habitants concernés par un changement d'adresse au cours de l'année 2019.



En septembre 2018, nous avons fêté les 20 ans de notre association. Cette journée et soirée a été un succès pour nous. Plusieurs motards se sont rassemblés pour la balade de l'après midi. Nous avons également organisé un jeu qui consistait à trouver le kilométrage de la moto installée sur la cuve apéro à quelques mètres de hauteur (voir photo) ce qui a permis à une personne de gagner une entrée aux 24h du Mans motos. Cette installation a épatée plus d'un.....serions nous un peu fou fou !!!!!. Puis la soirée a débutée, nous avons mis à l'honneur les 3 personnes qui ont et qui président l'association , à nommer :

Didier Madiot, Jean Michel François et David Beaumont

En 2019, nous envisageons une sortie karting puis un week-end en bordure de mer. Ces occasions nous permettent de nous retrouver car il n'est pas toujours facile de se voir.

Le week-end des 24h du Mans reste toujours d'actualité pour nos adhérents qui bénéficient d'une participation de l'association pour les entrées.



A.S. LA CHAPELLE CRAONNAISE

L'A.S La Chapelle Craonnaise, son président, son bureau ainsi que l'ensemble de ses joueurs sont heureux de vous souhaiter leurs meilleurs vœux pour l'année 2019.

Le club est à nouveau heureux de pouvoir inscrire 2 équipes séniors cette année. Avec 35 licenciés au total, l'effectif est stable par rapport à l'année dernière.

Du point de vu sportif, l'équipe A évolue toujours en 3^{ème} division après avoir eu une deuxième phase plus compliquée la saison passée. Elle réalise un début de championnat en demi teinte avec autant de victoires que de défaites et se classe en milieu de tableau malgré un jeu produit de qualité.



L'équipe B s'est maintenue brillamment en 4^{ème} division la saison passée. Elle a connu un début de championnat difficile avec un effectif restreint une nouvelle fois mais commence à trouver ses marques. L'essentiel étant toujours la bonne humeur qui y règne.



Les 2 équipes peuvent évoluer sereinement grâce à notre arbitre Thierry Métairie et à tous les bénévoles qui nous accompagnent et qui sont indispensables à la vie du club au quotidien.

Cee année encore la bonne ambiance règne au sein du club que ce soit dans le vestiaire ou en dehors. N'hésitez pas à venir nous rejoindre, joueurs ou supporters nous serons ravis de partager nos dimanche après-midi avec vous.

Nous voulons remercier tous les sponsors qui nous aident et notamment Guillaume Dersoir gérant de la société "GD peinture" qui nous a offert un jeu de maillots. Nous tenons, pour finir, citer le conseil municipal qui nous accompagne tout au long des saisons.

**En vous souhaitant à nouveaux une bonne et heureuse années 2019, l'A.S.C.C. compte sur vous
Vive le beau jeu et le beau geste**



TENNIS DE TABLE

Le club de tennis de table est heureux de vous présenter tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année

Des nouvelles du club de tennis de table

Une nouvelle saison qui débute, avec un effectif un peu remanié de 15 licenciés, quelques départs et surtout l'arrivée de nouveaux, Joachim Morillon, Pierre-Yves Treton et Simon Jouault, qui ont parfaitement intégrés le club, d'un point de vue humain et sportif.

PH1 - SUPER DIVISION 2 - RÉSULTATS ET CLASSEMENT						
#	ÉQUIPE	PTS	JOUÉ	V	N	D
1	SELLE CRAONNAISE1	21	7	7	0	0
2	LA BACONNIÈRE 1	19	7	6	0	1
3	CHAPELLE CRAONNAISE 1	17	7	5	0	2
4	LOUVERNÉ TT 3	15	7	4	0	3
5	CHANGÉ US 5	13	7	3	0	4
6	ST PIERRE LA COUR 2	11	7	2	0	5
7	CRAON ES 3	9	7	1	0	6
8	COSSÉ LE VIVIEN 2 (ORIETTE)	7	7	0	0	7

Nos deux équipes s'emploient à rester dans le haut du tableau dans leur division respective. L'équipe 1, qui joue en super D2, finit 3ème de son groupe, avec quelques regrets, car si le niveau des cadres auraient été au rendez vous, nous aurions pu viser mieux, mais nous allons essayer d'améliorer cela en 2ème phase.

PH1 - DIVISION 4 - RÉSULTATS ET CLASSEMENT						
#	ÉQUIPE	PTS	JOUÉ	V	N	D
1	CHAPELLE CRAONNAISE 2	17	7	5	0	2
-	LAIGNÉ ASTT 4	17	7	5	0	2
3	SELLE CRAONNAISE 3	16	7	4	1	2
-	RENAZÉEN TT 1	16	7	4	1	2
5	CHATEAU-GONTIER TT 3	15	7	4	0	3
-	SIMPLE/COSMES 3	15	7	4	0	3
7	ST QUENTIN ANGES TT 2	9	7	1	0	6
8	CHEMAZÉ TT 3	7	7	0	0	7

L'équipe 2, qui joue en départementale 4, finit 1ère de son groupe, en réalisant un très beau début de saison, dans un groupe avec un niveau relevé et surtout très homogène.

Cela lui permet d'accéder au niveau supérieure pour la 2ème phase, avec comme objectif principale, le maintien en départemental 3 en fin de saison.

Autour des Enfants

L'association « Autour des Enfants » permet aux enfants de la commune et des alentours de se retrouver et de passer de bons moments tous ensemble autour de jeux, diverses animations ou ateliers.

Nous sommes composées de 9 membres et sommes ouvertes aux nouveaux parents qui souhaiteraient y participer pour la joie des enfants.

Les activités réalisées cette année avec les enfants :

Janvier : après-midi jeux de sociétés et galette des rois

Avril : chasse aux œufs de Pâques sur l'aire de jeux du plan d'eau

Juillet : Olympiades Craonnaise à l'occasion de l'assemblée communale

Octobre : Halloween dans les rues du village

Décembre : ateliers peintures des lutins de Noël

L'association remercie la commune, le CCAS et le comité des fêtes pour son soutien matériel et financier.

L'association vous souhaite tous ses meilleurs vœux de joie et de bonheur en famille pour cette nouvelle année 2019 !



Comité des fêtes

Les membres du Comité des fêtes vous souhaitent une bonne et heureuse année 2019 .

L'année 2018 fut une année exceptionnelle :

- le 21 janvier a eu lieu l'assemblée générale. A cette occasion, le bureau a été renouvelé. Il est composé de 22 membres actifs. Nous remercions toutes celles et ceux qui nous ont rejoint.
- le 24 février, nous avons organisé la pêche à la truite. 70 pêcheurs y ont participé.
- le 7 juillet, le 50^{ième} anniversaire du Comité des Fêtes fût célébré lors de la fête communale, avec la participation de Gautier PATUREAU. Nous remercions également la commune pour sa participation financière. Cela nous a permis de tirer un feu d'artifice plus important pour cette occasion.



- le 1^{er} décembre, nous avons mis en lumière notre village avec les illuminations de Noël. Cette année, le Père Noël nous a fait la surprise de venir en calèche voir si tous les enfants de la Chapelle avaient été sage en 2018.



➤ le 22 septembre, pour le 50^{ième} anniversaire, nous avons organisé une sortie à Saumur : visite de la fabrique du mousseux la Veuve Amiot, visite d'une champignonnière dans les grottes de tuffeau et dîner avec dégustation de produits locaux. Cette sortie était un remerciement pour tous les bénévoles qui se dévouent à l'organisation et à la réussite de nos manifestations.



Les manifestations pour 2019 :

☞ 13 février : pêche à la truite

☞ 13 juillet : fête communale

☞ 06 décembre : illuminations de Noël

Le Président et les membres du Comité des Fêtes remercient l'association Autour des Enfants et Génération Mouvement pour leur participation aux illuminations.

Le Président



Le Club du Bon Accueil vous présente ses meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2019 et serait heureux d'accueillir de nouveaux membres.

Bilan 2018

Le Club compte 40 adhérents et organise le jeudi après-midi des jeux de belote et au cours de l'année des journées de détente et festives. Si vous avez de nouvelles idées, ne pas hésiter à nous les soumettre.

Planning des activités 2019

Jeudi 10 Janvier	Assemblée générale du Club
Jeudi 7 février	Après midi crêpes – qualification belote
Vendredi 1 ^{er} Mars	Repas avec la chorale du canton au restaurant de La Gare à Cossé le Vivien
Lundi 11 Mars	Concours de belote cantonal
Lundi 8 Avril	Belote du Club cantonal avec qualification
Vendredi 19 avril	Assemblée générale départementale
Lundi 13 Mai	Pétanque du canton à Cossé le Vivien
Vendredi 20 juin	Journée de la forme à Quelaines
Vendredi 22 août	Pique nique du Club
Jeudi 5 Septembre	Journée détente à Cuillé
Jeudi 12 Septembre	Repas du Club à la Chapelle Craonnaise
Jeudi 5 Décembre	Pot au feu du Club
Lundi 9 Décembre	Assemblée générale du canton à St Poix
Jeudi 9 Janvier 2020	Assemblée générale du Club.

Belote tous les jeudis après-midi à la Salle Benjamin Anger, à partir de 14 heures.



Remerciements aux communes d'Athée et de la Chapelle Craonnaise pour leur soutien financier et la mise à disposition des salles.

Le conseil d'administration vous souhaite ses meilleurs vœux pour 2019.

CONSEIL D ADMINISTRATION DU 22 MAI 2018

Co-présidentes : Fabienne Pertron et Véronique Tuault

Trésorière : Sonia Plessis

Trésorière adjointe : Marie Noëlle Laloue

Secrétaire : Laëtitia Bourgeois

Membres : Suzanne Bruand, Marie-Paule Breton

Colette Fournier, Claudine Lecot, Nathalie Garot

Sophie Julliot, Jocelyne Bodin, Laura Beunet

Elodie Pottier et Bossuet Marion

ACTIVITES

Adultes :

Art Floral mardi après-midi ou mardi soir ou jeudi après midi ou jeudi soir une fois tous les deux mois soit 5 cours à l'année

Piloxing tous les mercredis de 19h00 à 19h55

Zumba tous les mercredis de 19h55 à 20h40

Renforcement, cardio box et step : tous les jeudis soir de 19h30 à 22h00

Les cours de sports sont assurés par Marine Menissier

Responsable Art Floral : Marie-Noëlle Laloué 02.43.06.02.52

Responsables sports (adultes et enfants) : (Véronique Tuault 07.86.76.81.81, Fabienne Pertron 02.43.98.29.85 et Sonia Plessis 06.15.08.28.80)



ART FLORAL



PILOXING



STEP

La réunion de l'assemblée Générale a eu lieu le 24 avril 2018 sur le thème de la réflexologie plantaire animé par Laura Beunet

GROUPEMENT DE DÉFENSE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES

Le groupement de la Chapelle Craonnaise vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2018.

Une battue a eu lieu le 17 novembre 2018, il n'a pas été vu de renards. Une autre aura lieu le 19 janvier 2019 suivi d'un repas. **Les inscriptions sont à faire avant le 15 janvier 2019 auprès du Président (Bertrand CHAUDET) ou du Trésorier (Camille PASSELANDE).**

Le groupement remercie toutes les personnes qui ont participé aux battues ainsi que celles qui ont donné leur autorisation de passage sur leur terrain.

En ce qui concerne les sangliers, si vous constatez des passages ou des dégâts, consultez le président au 02 43 98 86 32, il fera le nécessaire.

RAPPEL : Toutes personnes possédant une cage à rat musqué et ragondin sont invitées à communiquer le nombre qu'il possède pour une enquête de la FDGON. Comme les années passées, les personnes ayant pris des renards, des ragondins ou des rats-musqués doivent ramener les queues avant le 1^{er} Juillet 2019 chez le président.

Par ailleurs la FDGON est habilitée pour détruire les nids de frelons asiatiques, il est fortement conseillé de les détruire car ils sont nuisibles et dangereux.

Le Président: Chaudet Bertrand



Fête des Voisins « Acacias et Fresne »



C'est les 2 et 3 juin 2018, que les habitants se sont réunis pour profiter d'un bon moment ensemble.

Comme chaque année, la bonne humeur était au rendez vous autour d'un apéro suivi d'un barbecue.

La journée s'est prolongée par une partie de palets pour les uns, balade pour les autres...

Puis comme chaque année, nous avons partagé un verre avec les habitants du Pâtis, eux aussi en fête des voisins ce week-end là !

Pour terminer, le barbecue fût rallumé et la soirée endiablée !!!!

Nous vous souhaitons nos meilleurs voeux pour l'année 2019.

Quartier de la Minée

Le 6 octobre 2018, s'est déroulée une nouvelle fête traditionnelle des voisins.



Trente-cinq capellos se sont retrouvés au quartier de la Minée, pour une journée conviviale malgré le mauvais temps. Comme a dit une philosophe du groupe : « Voisinage pluvieux, voisinage heureux » .

6 nouvelles personnes ont agrandis le groupe : Morgan, Mélina, Mia, Léa, ainsi que Marie et Edouard.

Bienvenue à eux !





Après 4 h 30 de cuisson, notre ami le dindon s'est fait apprécier à sa juste valeur.



Cela s'est suivie d'une après-midi jeux de société, anecdotes et fous rires.



Nos remerciements tous les participants pour cette merveilleuse journée qui permet d'apprendre à se connaître, se retrouver, passer du bon temps.

N'hésitez pas à venir ou revenir au voisinage 2019.

Nos meilleurs vœux pour 2019!



LE PATIS EN FOLIE !!!

La fête des voisins, a eu lieu le weekend du 2 et 3 JUIN 2018, une occasion de rencontrer les voisins pour développer la convivialité afin de rompre l'anonymat et l'isolement qui règnent dans le lieu-dit du PATIS... L'anonymat et l'isolement ?! Non pas du tout. C'est simplement une occasion de plus pour se voir car l'année a été riche en émotions et en événements.

Fête des Voisins :



Rassemblement lors de chaque match des bleus pendant la coupe du monde cet été :



24 Champions Du Monde !!!

Le PATIS acteur majeur du comité des fêtes :



Nous avons célébrés les 30 Ans de Guillaume et les 50 Ans de David :



Le Patis vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.



KOULIBIAC DE NOEL A L'ORANGE

Ingrédients pour 6 personnes : 2 pâtes feuilletées – 2 filets de saumon sans peau ni arrêtes d'environ 800 g – 3 oeufs – 3 cuil. à soupe de crème fraîche – 1 orange bio – 1 oignon – 1/2 bouquet d'aneth – 1/2 bouquet de persil plat – 80 g de riz long – 1 c. à café de moutarde – 2 cuillères à soupe de graines de pavot . Sel, poivre.

- Prélevez le zeste de l'orange. Presser le jus de l'orange et ébouillantez-le pendant 1 min.
- Faites cuire le riz dans de l'eau salée
- Faire durcir 2 oeufs 10 min dans de l'eau bouillante. -
- Ecalez-les et hachez-les
- Ciselez le persil et l'aneth. Emincez l'oignon.
- Mélangez le riz avec les oeufs, l'oignon, le zeste râpé, les herbes, la crème et la moutarde. Salez, poivrez
- Allumez le four à 180°C. Etalez la première pâte feuilletée sur un papier cuisson placé sur une plaque. Posez 1 filet de saumon au centre en laissant un pourtour d'environ 2 cm. Recouvrez-le avec la préparation au riz, puis posez l'autre filet de saumon.
- Fouettez l'autre oeuf restant. Badigeonnez-en le pourtour de la pâte et couvrez de la seconde pâte feuilletée. Appuyez sur le bords, repliez-les et roulottez. Striez la surface avec un couteau pointu.
- Badigeonnez à nouveau d'oeuf battu. Parsemez de graines de pavot et enfournez 30 minutes environ (la croûte doit être bien dorée)



ROTI DE MAGRETS AUX ABRICOTS



Ingrédients pour 6 personnes :

- 4 magrets de canard (au moins 350 g par magret)
- 15 abricots secs
- 2 cuil. à soupe de miel
- 3 cuil. à soupe de sauce de soja
- Sel, Poivre du moulin, Romarin

1. Mettez les magrets dans un plat et badigeonnez-les avec le miel mélangé à la sauce de soja. Laissez mariner 1 h à température ambiante.

2. Egouttez les magrets. Salez et poivrez-les sur les 2 faces. Assemblez-les par deux, tête bêche, en les garnissant d'abricot et de romarin. Ficelez-les en rôti.

3. Préchauffez le four à 210 °C (th. 7). Rangez les rôtis dans un plat et faites cuire au four 30 min, en les retournant à mi-cuisson. Enveloppez-les d'aluminium et laissez reposer 10 min.

4. Présentez les magrets entiers ou, en ayant pris soin de retirer les ficelles, coupés en tranches épaisses : comptez 2 belles tranches par convive. Poivrez au moulin, décorez de romarin.



L'Association du Service de Maintien A Domicile

L'ASMAD est une association qui gère un SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile). A ce jour, ce service dispose d'une autorisation de **80 places** :

- 75 places pour les personnes âgées de 60 ans et plus
- 5 places pour les personnes adultes de 20 ans et plus présentant un handicap ou atteintes de pathologies chroniques.

Son objectif est de contribuer au maintien de la personne à son domicile.

Le SSIAD intervient **sur prescription médicale** ; les soins sont pris en charge par l'organisme de sécurité sociale, sous forme d'un budget annuel versé au SSIAD.

Les soignants assurent des **soins d'hygiène et de confort, des aides aux actes essentiels de la vie, de la surveillance, des soins techniques et relationnels. Les infirmières du SSIAD évaluent les besoins.** La plupart des soins techniques infirmiers sont confiés aux infirmiers libéraux avec lesquels l'ASMAD a signé une convention.



Pour les Personnes Agées, le SSIAD intervient sur l'ensemble du Pays de Craon.

Pour les Personnes entre 20 et 60 ans, le SSIAD peut être amené à intervenir sur l'arrondissement de Château-Gontier.

EMSA

Depuis 2013, une Equipe Mobile Spécialisée d'Accompagnement (E.M.S.A.) dépendant du SSIAD de Château-Gontier, intervient sur le territoire du Pays de Craon près des personnes atteintes de troubles cognitifs à un stade précoce de la maladie afin de faciliter le maintien des activités de la vie quotidienne, solliciter les fonctions restantes, proposer des compensations et instaurer des routines. L'EMSA intervient également auprès de l'aidant familial pour l'accompagner et lui proposer des aides.



SPASAD du Pays de Craon

En 2017, l'ADMR et l'ASMAD ont décidé de renforcer leur coopération dans le cadre de l'expérimentation d'un **SPASAD** (Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile).

Le SPASAD a pour mission d'accompagner et de suivre de manière intégrée les personnes requérant à la fois des prestations de soins et d'aide à domicile.

Ce projet est porté par **l'ASMAD du Pays de CRAON et la Fédération Départementale ADMR de la MAYENNE**, en lien avec les associations d'aide et d'accompagnement à domicile ADMR de BALLOTS, COSSE LE VIVIEN, CRAON, CUILLE, MERAL, QUELAINES, RENAZE, SAINT AIGNAN SUR ROE.

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Il est toutefois possible de prendre rendez-vous en dehors de ces horaires.

Nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat avant de vous déplacer.

ASMAD

70 Rue Lavoisier – 53230 Cossé le Vivien

☎ 02.43.98.94.33

✉ asmad53@wanadoo.fr



9 place de la Mairie - Bazouges
53200 Château-Gontier

02.43.70.43.60
www.entraide-services53.com

DES INTERVENTIONS A DOMICILE ADAPTEES A VOS BESOINS

Présente sur le Sud-Mayenne depuis 1987, Entr'Aide Services est une association de l'Economie Sociale et Solidaire spécialisée dans la mise à disposition de personnel. Elle assure la fonction d'employeur et gère l'ensemble des formalités administratives. S'adresser à Entr'Aide Services, c'est s'inscrire dans une démarche citoyenne sécurisée. Les domaines d'interventions sont les suivants :

SERVICES A LA PERSONNE :

Ménage : régulier, occasionnel, ou grand ménage après travaux

Repassage : entretien du linge, repassage

Entretien de jardin : taille, désherbage, sarclage, bêchage, tonte, plantations

Bricolage : montage d'une armoire, pose d'une tringle à rideau...

Garde d'enfant de + 3 ans

Classement, travail administratif



AUTRES INTERVENTIONS SANS DEDUCTION FISCALE :

Aide aux travaux de peinture, lessivage de mur, tranchée...

Aide au déménagement, déplacement d'objets encombrants...

Les Avantages :

Tarifs compétitifs, pas de TVA

Aucun frais de gestion

Qualité de l'accompagnement

Bonne connaissance des salariés

Continuité du service

“ Etre déchargée de l'aspect administratif est un réel confort(...) ”

C'est très simple et vraiment pratique.

Mme Leroy Utilisatrice d'Entr'Aide Services

Nous nous déplaçons gratuitement pour venir vous rencontrer à votre domicile

Un simple appel au 02.43.70.43.60



Simplifiez-vous la vie!

SIMPLICITE - SOUPLESSE - REACTIVITE - PROFESSIONNALISME - SOLIDARITE



« Défi des 37 au Pays de Craon »

Le jeudi 23 mai 2019 au complexe sportif de la ville de Quelaines Saint Gault

Le **Défi des 37** est une manifestation qui a pour ambition de partager un temps d'échanges, de rencontres, de convivialité et de partage pour des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou des personnes isolées domiciliées sur le territoire du pays de Craon. Lors de cette journée, de nombreuses activités sportives et ludiques, accessibles à tous, sont proposées aux participants.

Des animations ainsi que des ateliers découvertes sont également proposés dans le complexe sportif ou à l'extérieur tout au long de la journée, avec un temps de repas partagé sur place.

Chaque animation est libre d'accès.

Les ateliers sont animés par des associations sportives du Pays de Craon, le Comité Départemental de Sport Adapté de la Mayenne (CDSA 53), le Comité Départemental HandiSport, l'association EL'HAN et d'autres associations ou bénévoles. Exemple d'animations:

tennis de table, marche nordique, jeux de raquettes, vélo, gym douce, tir à l'arc, sarbacane, boccia, Kinball, jeux en bois, balade à cheval, Tchoukball, jeux du parachute, karaté...

La 5^{ème} édition du Défi des 37 aura lieu **le jeudi 23 mai 2019** au complexe sportif de Quelaines Saint Gault. Réservez votre journée !

Le jour de la manifestation, des navettes pourront être organisées afin de permettre à toute personne intéressée de participer à la manifestation. Pour plus d'information, contacter Mr BOURDAIS ou Mr DEMY au 02

Contact pour tous renseignements :

Christophe BOURDAIS ou Tanguy DEMY
AAA Ponceau Charmilles
Les Charmilles
2 rue de la Croix du Bray
53800 La Selle Craonnaise
Tél : 02.43.06.00.38
chargedemissions@ponceaucharmilles.fr

En partenariat avec :





Des travaux de restauration des cours d'eau efficaces !

Un suivi du peuplement piscicole (abondance et diversité des poissons) permet au Syndicat du bassin de l'Oudon de mesurer l'efficacité des travaux réalisés dans les cours d'eau.

Cette année, le suivi a été réalisé sur différents sites qui ont fait l'objet de travaux de restauration de la continuité écologique (continuité de la circulation des poissons et des sédiments). Les résultats ont montré une amélioration du peuplement piscicole comparativement à la situation initiale.



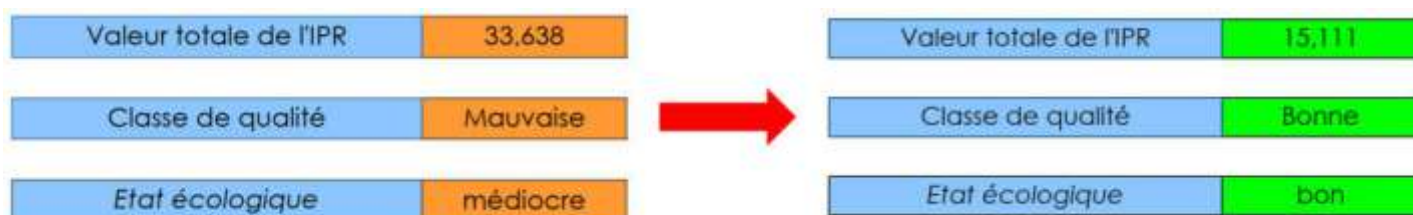
Les techniciens de la fédération de pêche en action

Sur l'Oudon à Athée (53) :

En 2017, le clapet du bourg d'Athée a été supprimé afin de restaurer la continuité écologique. La qualité piscicole en 2016 était de qualité « moyenne ». Aujourd'hui, après réalisation des travaux, la qualité est passée en « bon état » avec 11 espèces référencées pour 332 poissons capturés. On note notamment une augmentation significative du nombre de vairon. Ce dernier, avec le goujon et le gardon, représente une des 3 espèces dominantes du site. À noter également la présence de chabot.

Sur l'Oudon à Chérancé (53):

Même constat sur le site du Moulin Neuf à Chérancé. Le clapet est abaissé pour une période « test » depuis la fin de l'année 2016. La qualité piscicole était en qualité « médiocre » en 2016. En 2018, on assiste à une nette amélioration de la qualité qui est passée également en « bon état » avec 16 espèces référencées contre 13 espèces



en 2016 et une capture de 368 individus contre 117 en 2018. Tout comme à Athée, on note l'apparition du chabot mais également du vairon.

Evolution de l'état écologique de l'Oudon à Chérancé de 2016 à 2018


Des résultats similaires sont observés sur les sites de travaux côté sud du bassin versant (en Maine et Loire).

L'abaissement de la ligne d'eau sur ces sites a permis de redécouvrir des habitats et retrouver des écoulements diversifiés. Depuis 2016, on remarque par conséquent une régression du nombre d'espèces d'eaux calmes et intermédiaires, et un plus grand nombre d'espèces rhéophiles (préférant les eaux courantes) comme le chabot ou le vairon. Le peuplement piscicole se rapproche ainsi davantage du peuplement d'équilibre sur l'Oudon témoignant d'une amélioration de la qualité du cours d'eau. Les suivis piscicoles se poursuivront en 2020.

Des élus « référents santé » dans les 37 communes de la Communauté de Communes du Pays de CRAON

Depuis juin 2018, un élu référent « santé » a été nommé dans chaque conseil municipal des 37 communes composant la Communauté de Communes du Pays de CRAON.

Cette initiative est née de la volonté des membres de l'association Relais santé bien-être et des élus de la Communauté de communes de connaître les besoins des habitants en matière de santé.

 **Rappelons que l'association Relais santé bien-être**, composée uniquement d'habitants, a pour objet de placer l'habitant au cœur du projet de santé du territoire et ainsi de le rendre acteur de sa propre santé. Ses missions sont, entre autres, de créer du lien avec les professionnels de santé afin d'avoir une offre de soins adaptée aux besoins et de mener des actions de prévention grand public.

L'élu « référent santé » a pour mission de créer du lien entre les habitants et l'association Relais santé bien-être. Il recueillera les besoins ou suggestions des citoyens pour les transmettre à l'association, et communiquera les informations sur les actions menées sur le territoire.

Cet interlocuteur local permettra de mieux connaître les besoins des publics et contribuera à favoriser l'accès aux soins de tous et à préserver la santé des citoyens.

→ **Si vous avez des questions ou des attentes, n'hésitez pas à contacter votre mairie qui vous transmettra les coordonnées de l'élu référent. Puis, celui-ci les relatera au service « santé » de la Communauté de communes.**

Faisons en sorte de préserver l'offre de soins sur notre territoire en créant cette dynamique.

Pour plus de renseignements, contacter Julie Girard, animatrice santé au 07 85 51 53 43
animation.sante@paysdecraon.fr



TOURISME EN PAYS DE CRAON

L'association "Tourisme en Pays de Craon" est partenaire de la Communauté de Communes du Pays de Craon dans la promotion du tourisme sur les 37 communes dont celle-ci a la compétence. Elle est en relation étroite avec Sud-Mayenne-Tourisme à Château-Gontier.

Elle comprend quatre commissions :

La commission "Accueil et information", soutient la personne recrutée chargée de recevoir et d'informer les touristes. au local situé place du Pilon à Craon. La Maison du Tourisme; inaugurée fin juin 2017 est ouverte en juillet et août. Le local est aussi le lieu de réunion des différents groupes de l'association.

La commission "Animations" a participé à la foire de Craon ainsi qu'au circuit des crèches dont l'inauguration a eu lieu le dimanche 16 décembre 2018 à l'église St Nicolas de Craon, après-midi animée par les chorales St Nicolas et Interlude de Château-Gontier

La commission "Histoire et Patrimoine" s'intéresse au patrimoine local, à son histoire et édite une revue annuelle intitulée " les Cahiers du Pays de Craon" dont le n°2 est paru au mois de septembre. Elle propose également, à la demande, des visites guidées de Craon ancien. Elle recueille également tous les témoignages émanant des 37 communes susceptibles d'enrichir les Cahiers. Un livre sera édité sur les manoirs du territoire au mois d'avril 2019

La commission "Randonnée", affiliée à la F.F.R.P. (Fédération Française de la Randonnée Pédestre) propose des randonnées pédestres toute l'année : les 2ème et 4ème dimanches matin de chaque mois de septembre à avril, tous les mardis soir pendant la belle saison. En 2018, elle a organisé également une journée à Dinan (22). Elle a animé une randonnée pédestre dans le cadre des Virades de l'Espoir.

D'autre part, l'association participe également à la soirée des prestataires ainsi qu'à Educ-Tour, 2 manifestations en partenariat avec Sud-Mayenne-Tourisme. Elle contribue également au financement de l'animation du marché de Gastines dans le cadre des Embuscades de Cossé le Vivien. Elle a aussi été présente au forum des Associations à Craon ainsi qu'à la journée du patrimoine (visite de la chapelle de l'Ancien Hôpital ainsi que du cloître au 29 rue de la Libération à Craon)

L'information des activités proposées par l'association se fait de différentes manières : les panneaux électroniques à Craon, Cossé et Renazé, l'Ami Cosséen, le Haut-Anjou à la page de Craon et "Infocale" pour Ouest-France. Des informations ponctuelles sont faites également par voie d'affichage.



L'association All'âges en Pays de Craon, a pour objectif de prévenir la perte d'autonomie et de maintenir le lien social des personnes âgées ou en situation de handicap, vivant à domicile. Elle travaille toujours en lien avec les services qui interviennent à domicile. Elle organise pour les personnes âgées et/ou handicapées diverses activités :

- Séances de **gymnastique adaptée** animées par des moniteurs formés de l'association SIEL BLEU le mercredi tous les 15 jours alternativement à Craon et à Saint Aignan sur Roë. Coût : 3€ incluant un goûter après chaque séance.
- **Lectures et échanges autour de l'actualité**, le jeudi tous les 15 jours à Craon, à la médiathèque et à Ballots (ADMR). Coût : 1 €.
- « **Rencontres autour d'un café** ». Activité gratuite d'échanges avec les jeunes sur un sujet défini par les participants permettant aux diverses générations de se rencontrer, de créer des liens et de mieux se comprendre.

A la suite du colloque du **5 octobre 2017 intitulé « Tous proches aidants aujourd'hui ou peut-être demain »** l'association a poursuivi cette action en organisant des rencontres trimestrielles avec des aidants, sur des thèmes proposés par les personnes présentes. Ces rencontres totalement gratuites sont ouvertes à tous. La prochaine aura lieu le 15 janvier 2019 de 15h00 à 17h00. Toute personne intéressée peut s'inscrire en téléphonant au numéro indiqué ci-dessous.

Un rappel : le « Guide des aidants 2018 » est accessible sur le site du Pays de Craon.

Un souhait : développer les activités de l'association sur tout le territoire, la condition étant que des bénévoles, localement, donnent un peu de leur temps pour aider à les animer.

Chantal GODARD,

Présidente de l'association All'âges

Contacts : e.mail : chantal.godard2253@gmail.com - Tel. **06 32 11 06 11**.

Siège social : « Le 29 » rue de la Libération 53400 CRAON



Pommerieux : un terrain de sports sans pesticides

Dans un contexte où l'usage des produits phytosanitaires est réduit dans les collectivités pour améliorer la qualité de l'eau, les terrains de sports avec les cimetières sont souvent la dernière étape du passage au « zéro phytosanitaires » dans les communes. La mise en oeuvre d'une gestion différenciée peut faciliter un entretien sans pesticide.



Mr Jean Louis Templier, maire de la commune de Pommerieux (700 habitants, près de Craon) témoigne de son expérience.

« Comment s'est passée la transition au « zéro-phyto » dans votre commune ?

Le « zéro phyto » a commencé grâce à Jean-Luc, l'agent communal. Il doit être cité car tout vient de lui. Au lieu de mettre des produits phytosanitaires, au début on utilisait le chalumeau pour des petites parcelles, puis on l'a utilisé de plus en plus mais ça coûtait cher en gaz. On a donc réfléchi avec plusieurs autres communes et on s'est mis d'accord pour l'achat de matériel de désherbage.

Quelles sont les méthodes de gestion sur votre terrain de sports ?

Le terrain existe depuis 1979. Il y a eu deux entretiens du terrain en 2006 et 2011 (carottage et sablage). C'était un bon investissement car cela permet d'éviter le manque de pelouse, notamment devant les buts. Il y a une tonte une fois par semaine.

Et que faites-vous de la pelouse coupée ?

La plupart du temps, on fait du mulching sinon l'herbe est exportée. On fait de temps en temps du paillage.



Fertilisez-vous votre terrain ?

Oui, on utilise un peu d'engrais mais légèrement, par exemple on est à 60 unités d'azote par an. Les apports se font souvent en janvier, en mai et au début de l'automne.

Comment gérez-vous le surplus de temps pour l'agent ?

Pour l'aider, on organise une fois par an une journée citoyenne, et on arrive à mobiliser 20 % de la population pour désherber manuellement plusieurs sites dont le terrain de sport. On a aussi des actions auprès des jeunes avec l'opération « argent de poche » : ils participent au désherbage du terrain de foot en échange d'une compensation financière. Il y a aussi des avantages pour l'agent, comme ne plus avoir à porter son costume d'astronaute à chaque utilisation de produits phytosanitaires.

Un terrain de sport ça demande beaucoup d'eau, comment faites-vous ?

Nous avons investi dans un arrosage intégré, car avec les intercommunalités notre prochain agent pourrait ne pas être sur la commune, aussi pour économiser de l'eau en gérant plus finement l'arrosage. Nous avons pris pour habitude de ne jamais arroser à l'eau potable. Avec la création de la réserve d'eau faite avec l'aide du bassin de l'Oudon nous sommes en mesure d'arroser suffisamment les terrains.

Vous faites d'autres actions dans le domaine environnemental ?

La commune utilise l'Eco pâturage et depuis peu la réserve d'eau. La réserve est une zone humide en pente douce avec un système de phyto-épuration. Pommerieux a été en 2008 le premier site labellisé « sur les chemins de la nature » en Mayenne pour la réhabilitation d'une mare communale.

Merci pour ce partage d'expérience et bonne continuation. »

Interview réalisée par le Syndicat du bassin de l'Oudon - novembre 2018



Qu'est ce que c'est ?

A La Chapelle Craonnaise: Cuisine, Mud Day

Accompagnement

De groupes de jeunes au sein des Communes

(fresque sur mur communal, junior association ...)

Séjours organisés par les jeunes (lieux, activités...)

Projets Caisses à savon, transformateurs,



Photo de groupe Mud Day

Maison des Jeunes

Proposition d'animations et d'ateliers à l'année (radio, couture, drone...)

Ouverture en accès libre

- Hors vacances : **mercredi** (12h30/18h00) avec possibilité de pique-niquer sur place) et **samedi** (14h00/18h00)

- Vacances scolaires : du **lundi au vendredi** (10h00/18h00) avec possibilité de pique-niquer le midi



Une équipe d'animateurs est à l'écoute des idées et des envies des jeunes pour les réaliser



Pour qui ?

les jeunes à partir de 11 ans (collégien)

Le programme des vacances paraît environ 3 semaines avant celles-ci. Il est composé de stages, de sorties, d'activités diverses...

En cas de besoin, un transport est possible pour se rendre à l'activité

Inscriptions / contacts

Maison de Communauté - 58 place Tussenhausen 53230 Cossé-le-Vivien

Maison Des Jeunes - 12 rue St-Jacques 53230 Cossé-le-Vivien

02 43 98 38 39 / 06 79 39 98 75

Les Plantes envahissantes en Mayenne

POLLENIZ - réseau FREDON-FDGDON des Pays de La Loire, effectue, parmi ses différentes missions, de la prévention et des actions de communication sur des espèces de plantes pouvant poser des problèmes de santé publique.



Le Datura stramoine

Le datura, originaire d'Amérique Centrale, a été importé en Europe après la conquête du Nouveau Monde. Appelée « Trompette des anges » ou « Herbe du Diable », cette plante est très toxique en raison d'une teneur en alcaloïdes très élevée dans toute la plante. Ces substances en cas d'ingestion ou inhalation, peuvent provoquer des troubles hépatiques, nerveux et sanguins plus ou moins graves.



Datura Stramonium



L'Ambrosie à feuilles d'armoise

Il s'agit d'une plante annuelle, colonisant autant les milieux urbains que ruraux. Ses pollens provoquent de fortes réactions allergiques : rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme, urticaire, eczéma... Peu de foyers sont présents en Mayenne, seuls quelques pieds ont été signalés et arrachés. Elle est surveillée de très près sur ces sites, car le stock de graines est viable pendant une dizaine d'années.



Ambrosia artemisiifolia



La Berce du Caucase

Cette berce est une ombellifère géante, originaire du Caucase. Elle provoque des réactions cutanées très graves et se révèle particulièrement invasive, en concurrençant les plantes indigènes. Sa sève inodore et incolore déclenche des lésions cutanées (brûlures, cloques). Les symptômes apparaissent 2 à 5 jours après une exposition au soleil et peuvent même réapparaître des années plus tard, sans nouveau contact avec la sève.



Heracleum sphondylium

Une équipe à votre service,



- Aide à la personne,
- Aide pour entretien du cadre de vie,
- Garde d'enfant / accompagnement transport,
- Portage de repas,
- Livraison de vos courses alimentaires,
- Petits travaux de jardinage et bricolage avec devis (matériel fournir par l'agent de service).

Annexe de la Mairie

Rue de Nantes

53230 COSSE LE VIVIEN

Tel : 02 43 98 95 73

Courriel : cosse.admr53@wanadoo.fr

Accueil physique : lundi et mercredi de 9h à 12h

Accueil téléphonique : 02 43 98 95 73 avec relais Fédération de 6h30 à 20h

La Mayenne à Table 2019, c'est déjà le moment de vous mobiliser !

2016 : plus de 20 000 participants ! La Mayenne à Table s'est exportée jusqu'au Canada.

Objectif 2019 : un rassemblement plus grand, plus important, plus solidaire ! Tous les acteurs du département sont mobilisés.

Nous faisons appel à toutes les associations, entreprises, bénévoles, écoles, habitants... Inscrivez-vous, proposez des records, des animations ! Comme par exemple des animations culturelles, sportives, scientifiques, écoresponsables, solidaires, concerts,

arts de la rue, spectacles, démonstrations de métiers et savoir-faire pour vos entreprises. Les plus surprenantes seront récompensées !

Vous avez jusqu'au 15 février 2019 pour vous inscrire sur le formulaire en ligne, accessible sur le site internet de France Bleu Mayenne.

Pour toute(s) autre(s) information(s), contacter par mail : lamayenneatable@radiofrance.com ou par téléphone le standard France Bleu Mayenne au 02 43 49 50 50



Construire, rénover, isoler, ventiler, chauffer ...

**Un numéro UNIQUE pour joindre
un conseiller Espace Info Energie en Mayenne**



Depuis plusieurs années, les permanences Espace Info Energie se sont démultipliées sur le territoire afin d'être au plus proche des particuliers :

Mayenne, Pré-en-Pail, Villaines-la-Juhel, Laval, Evron, Château-Gontier, Craon, Cossé-le-Vivien, Meslay-Du-Maine, Ernée et depuis cette année à Lassay-les-Châteaux.

Voici donc les moyens de prendre rendez vous sur les permanences :

*Tous les jours de la semaine au 02 52 46 00 00
de 9h à 12h et 14h à 17h*

24h/24h en ligne sur <http://dialogwatt.infoenergie.net>

Ouvert à tout public et tout niveau de ressources

Des exemples de questions auxquelles nous pouvons apporter des réponses gratuitement et en toute neutralité :

- Comment construire ou rénover économe ?
- Par où commencer ?
- Quel type de chauffage utiliser ?
- Comment bien isoler ma maison ?
- Auto rénovation, quels points de vigilance ?
- Comment choisir ma ventilation ?
- Comment choisir parmi tous les matériaux ?
- Est-ce que je peux installer des panneaux solaires ?
- Le ballon thermodynamique pour mon eau chaude ?
- Linky, quels sont les risques et avantages ?
- Où trouver et comment choisir les artisans ?
- Comment choisir parmi mes devis ?
- Comment choisir mon éclairage ?
- Quelles sont les aides financières ?



→ EN MAYENNE,
DES CONSEILLERS AU PLUS PRÈS
DES **BESOINS DES PARTICULIERS**

3

Les **conseillers de la Mayenne** répondent par **téléphone et mail** aux questions sur l'habitat. Leur présence lors des permanences permet aux particuliers, d'échanger plus précisément sur un projet, documents (plans, photos, devis) à l'appui. Pour **bénéficier d'un accueil personnalisé**, dans l'une des **douze permanences** (Mayenne, Evron, Laval, Château-Gontier, Pré-en-Pail, Villaines-la-Juhel, Ernée, Loiron, Craon, Cossé-le-Vivien, Meslay-du-Maine...) réparties dans le département, il est nécessaire de téléphoner ou de prendre rendez-vous en ligne sur :

www.info-energie-paysdelaloire.fr



Rénovation, construction, isolation, chauffage...
Pour joindre un conseiller Info → Énergie en Mayenne

02 52 46 00 00

MAYENNE nordmayenne.53@eiepd.fr

LAYAL laval.53@eiepd.fr

EVRON coevrons.53@eiepd.fr

CHÂTEAU-GONTIER chateaugontier.53@eiepd.fr

UN SERVICE PUBLIC D'INFORMATION & DE CONSEIL SUR L'ÉNERGIE

INDÉPENDANT → ET GRATUIT

Plus d'information :

http://www.synergies53.fr/maitrise_energetique_nos_missions_conseil-aux-particuliers.pdf

Le plus pour les communicants ... téléchargement du dossier Espace Info Energie 53 avec le rôle, les contacts, des visuels et témoignages :

<https://www.dropbox.com/s/yf6qmh1xcl5d0n/EE%20GEDE%20GRAPHIQ%20E%20E%20G%20G%20AL.pdf?dl=0>

Le monument aux morts

L'expression " monuments aux morts " s'applique ici aux édifices érigés par les collectivités territoriales - le plus souvent les communes - pour honorer la mémoire de leurs concitoyens " morts pour la France ", sauf dans les départements d'Alsace et de Moselle où, pour des motifs historiques, cette notion est remplacée pour la guerre de 1914-1918 par celle de " morts à la guerre ".

S'appuyant sur l'esprit de la loi du 25 octobre 1919, un usage s'est imposé, depuis la Première Guerre mondiale, comme référence pour les décisions municipales en la matière : l'inscription d'un nom se justifie pleinement lorsque le défunt, décédé au cours d'une guerre ou d'opérations assimilées à des campagnes de guerre, est titulaire de la mention "Mort pour la France", et est né ou domicilié légalement en dernier lieu dans la commune considérée.

Certaines municipalités ont parfois étendu cette possibilité aux victimes dont le décès est consécutif à un fait de guerre, dès lors que les deux conditions susvisées - octroi de la mention "Mort pour la France" et lien direct avec la commune - sont respectées.



Juridiquement, les monuments aux morts sont pour la plupart des biens communaux et relèvent comme tels de la compétence des municipalités. A l'origine, la fonction de ces édifices a été de rassembler la population autour du souvenir de ceux qui ne reviendront plus vivre dans la cité, faisant ainsi participer la commune au travail de deuil des familles. Par ailleurs, graver les noms des morts revenait à donner à ceux-ci un peu de cette gloire dont étaient alors parés ceux qui s'étaient sacrifiés pour la victoire des armées françaises.

Ces monuments sont de nos jours souvent méconnus. Ils demeurent pourtant à plusieurs titres des témoins historiques, qu'il s'agisse de l'histoire des mentalités, de l'histoire de l'art, de l'histoire de la commune tout simplement : les noms gravés traduisent le poids des guerres sur la vie locale quand ils ne sont pas aujourd'hui la seule trace de certaines familles. Leur emplacement, leurs dimensions et leur ornementation sont très variés.

Le monument



Monument en granit de 3 mètres 30 de hauteur, composé d' un obélisque reposant sur un socle rectangulaire de 1 mètre de coté. La face avant est ornée au sommet d'une croix latine, ensuite une palme de bronze surmonte l'inscription dédicace et enfin le bandeau est décoré d'une croix de guerre. Les noms des enfants de la commune, morts dans différents conflits sont gravés sur le socle. Les lettres des inscriptions sont soulignées de noir.

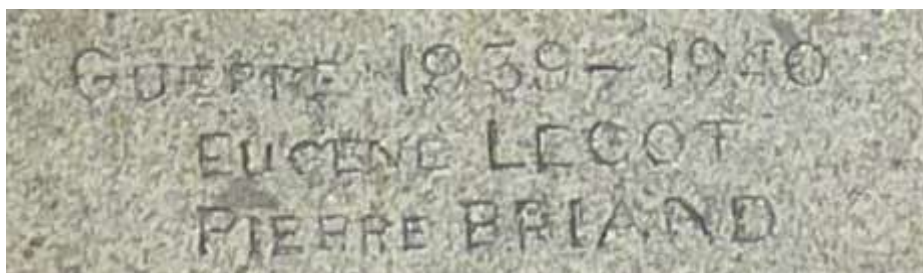
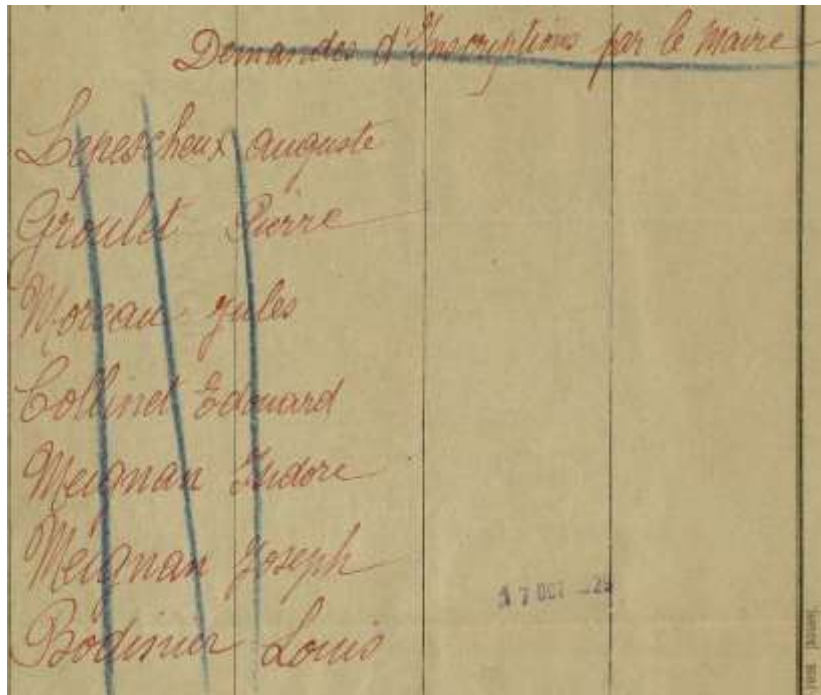
Quatre piliers rectangulaires reliés par des chaînes ceinturent l'ensemble.

Les livres d'or

La création d'un livre d'or est décidée par la loi n°15135 du 25 octobre 1919 « relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France au cours de la Grande guerre ».

Le livre d'or devait contenir les noms des militaires ayant obtenu la mention Mort pour la France pendant la Première Guerre mondiale, soit entre le 2 août 1914 et le 24 octobre 1919.

Pour la Chapelle-Craonnaise, le livre d'or comportait officiellement 19 noms. Le maire demanda l'inscription sur le monument au mort de 7 noms supplémentaires. Un des noms du livre d'or ne fut pas inscrit sur le monument aux morts (DESMOTS Louis mais il est inscrit sur le monument aux morts de Cosmes)



La construction du monument

Monsieur Louis Hamme, Maire de la Chapelle Craonnaise, proposa lors de la réunion du conseil municipal du 22 février 1920, d'élever un monument à la mémoire des Capello-craonnais tombés au Champ d'Honneur. Cette proposition adoptée fut confirmée lors de la réunion 15 avril de la même année. Un don de 2.000 Francs du bureau de bienfaisance plus une souscription de 650 Francs et enfin une participation du budget municipal de 1.000 Francs couvrirent la dépense pour l'élévation de ce monument. La construction du monument fut confiée à Victor Daviaud, marbrier à Cossé-le-Vivien. La bénédiction et l'inauguration se déroulèrent le dimanche 24 avril 1921.



Liste alphabétique des morts de la commune inscrits sur le monument

Conflit 1914 - 1918

NOM	Date de naissance	Mort le	Age	Lieu
AUBRY Auguste	09-04-1885 (Ballots)	30-10-1915	30	Au combat - Loos (Pas de Calais)
BARRE Jules	11-04-1880	06-02-1915	35	Hôpital - Suites d'une maladie contractée au front
BODARD Marcel	26-01-1896	18-07-1916	20	Au combat - Verdun (Somme)
BODINIER Louis	21-08-1884 (Craon)	06-06-1916	32	A l'hôpital - Des suites de ses blessures
COLLINET Edouard	27-12-1873 (St Martin du Limet)	21-06-1917	44	A l'hôpital de Château-Gontier - Accident hors service
GASTINEAU Ambroise	18-02-1886	30-03-1918	32	Au combat - Cartigny (Somme)
GASTINEAU Pierre	24-10-1889	17-09-1914	25	A l'hôpital - Des suites de ses blessures
GROULET Pierre	Aucune information	-	-	-
HAMME Joseph	06-03-1897	21-07-1918	21	Au combat - Aisne
HOUDMONT Jules	16-11-1898	12-08-1918	20	Au combat - Tilloloy (Somme)
HOUTIN Francois	09-11-1877	22-02-1915	38	Blessures de guerre- Haumont (Nord)
JOHAN Paul	20-07-1889 (Laval)	27-05-1918	29	Au combat - Reivillon (Aisne)
JULIEN Jean	12-11-1873	04-10-1916	43	En Mer (Naufrage)
LEPESCHEUX Auguste	16-01-1872	07-03-1915	43	Orleans
MEIGNAN Isidore	22-07-1881	31-08-1918	37	Réformé
MEIGNAN Joseph	09-05-1873	04-04-1919	46	La Chapelle Craonnaise - Suites de maladie contractée au combat
MONNIER Pierre	29-10-1884 Bais (35)	08-09-1915	30	Vienne-le-Château (Marne)
MOREAU Jules	24-09-1894	24-02-1915	21	Au combat - Marne
PAILLARD Alexandre	30-09-1873	03-05-1915	42	Blessures de guerre- Berck (Pas de Calais)
PAILLARD Henri	17-02-1885 (Cosmes)	24-09-1914	29	Au combat - Crecy (Somme)
POIRIER Joseph	01-09-1973 (Argentré (35)	21-12-1914	40	Maladie contractée en service
RAIMBAULT Léon	08-09-1893 (Cuille)	10-01-1915	22	Blessures de guerre (Oise)
RONCERAI Louis	18-03-1887	05-01-1916	29	Maladie (Marne)
ROSSIGNOL Louis	21-07-1880 (Denaze)	22-05-1918	38	Maladie
VEILLON Ernest	09-12-1890	10-08-1914	24	Au combat - (Meuse)

 = mort pour la France

Conflit 1939-1945

NOM	Date de naissance	Mort le	Age	Lieu
BRIAND Pierre	? 2 Briand Pierre m.p.f.	?	?	?
LECOT Eugène	19/10/1916 (Cossé-le-Vivien)	22/05/1940	23	Boussois (59 - Nord)

Autres soldats 'Mort pour la France' nés dans la commune et inscrits ou non sur un autre monument

BANNIER Eugène, Alexis né le 22/01/1890 La Chapelle-Craonnaise
Mort le 02/03/1916 devant Maisons de Champagne (Marne), Mort sur le terrain
Inscrit sur le monument aux morts de Cosmes

BEUCHER Ernest, Joseph, Albert, Louis né le 21/12/1891 La Chapelle-Craonnaise
Mort le 06/10/1914 Troyes (Aube), suite de blessures de guerre
Inscrit sur le monument aux morts de Athée

BROU Henri, Gabriel, Constant, Ferdinand né le 25/01/1890 La Chapelle-Craonnaise
Mort le 10/08/1917 à Prosnes (Marne)
Inscrit sur le monument aux morts de Craon

DAVID Albert, Joseph né le 28/01/1887 La Chapelle-Craonnaise
Mort le 11/06/1915 à Gondrecourt (Meuse), suite de maladie contractée en service
Inscrit sur le monument aux morts de Cossé-le-Vivien

DAVID Alexis, Joseph né le 01/04/1891 La Chapelle-Craonnaise
Mort le 22/08/1914 Virton (Belgique), tué à l'ennemi
Inscrit sur le monument aux morts de Cossé-le-Vivien

DAVID Gabriel, Georges, Edmond né le 23/03/1896 La Chapelle-Craonnaise
Mort le 26/11/1916 à Sailly-Saillyset (Somme), tué à l'ennemi
Transmis dans le livre d'or de Cossé-le-Vivien mais n'est pas au monument (Apparaît seulement sur une plaque commémorative)

DESMOTS Louis, Joseph, André né le 12/09/1889 à Cossé-le-Vivien
Mort le 01/10/1918 à Pierrefitte-sur-Aire (Meuse)
Transmis dans le livre d'or de la Chapelle-Craonnaise mais n'est pas au monument, est inscrit sur le monument aux morts de Cosmes

FOUQUET Pierre, Auguste, Joseph né le 24/03/1895 La Chapelle-Craonnaise
Mort le 21/08/1917 à Blercourt (Meuse)
Inscrit sur le monument aux morts de Pommerieux

GAUTIER François, Pierre, Emmanuel né le 28/10/1890 La Chapelle-Craonnaise
Mort le 04/10/1915 à Souain (Marne)
Inscrit sur le monument aux morts de La Selle-Craonnaise

GOHIER Eugène, Victor né le 10/04/1892 La Chapelle-Craonnaise
Mort le 20/02/1915 à Amiens (Somme)
Inscrit sur le monument aux morts de Craon

GUIDEAU, Joseph Henri né le 08/06/1898 La Chapelle-Craonnaise
Mort le 09/10/1918 au Bois des Caures, Flabas (Meuse)
Inscrit sur le monument aux morts de Simplé

HEVIN Jean, Victor né le 26/06/1893 La Chapelle-Craonnaise
Mort le 08/10/1918 à la Ferme de l'Espérance, route d'Apremont Epinonville (Ardennes) Suite de blessures de guerre
Transmis dans le livre d'or d'Angers

HOUTIN Joseph, Jean né le 18/12/1879 La Chapelle-Craonnaise
Mort le 04/11/1915 Combat des Eparges (Meuse) Tué à l'ennemi
Inscrit sur le monument aux morts de Cossé-le-Vivien

JULIEN Désiré, Aristide né le 07/12/1876 La Chapelle-Craonnaise
Mort le 2/11/1918 au camp de Langensalza (Allemagne) suite de maladie en captivité
Inscrit sur le monument aux morts de Bazougers

LACROIX Pierre, Marie né le 10/04/1885 La Chapelle-Craonnaise
Mort le 29/09/1914 à Senones (Vosges) Tué à l'ennemi
A une tombe à Senones (88) - Nécropole nationale La Poterosse

LODIER Pierre, Eugène, François né le 22/04/1895 La Chapelle-Craonnaise
Mort le 26/04/1915 à Lizerne (Belgique)
Inscrit sur le monument aux morts de Loué (Sarthe)

SAILLANT Etienne, Albert né le 29/01/90 La Chapelle-Craonnaise
Mort le 07/10/1915 à Cuperly (Marne)
Inscrit sur le monument aux morts de Durtal (Sarthe)

VINCENT Léon, Alfred né le 28/10/1895 La Chapelle-Craonnaise
Mort le 11/10/1918 Oostnieuwkerke, province de Flandre-Occidentale (Belgique)
Inscrit sur le monument aux morts de Montsûrs

<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr>

<http://www.memorialgenweb.org>



Calendrier des manifestations 2019

JANVIER

- 9 AG Club du bon accueil
- 12 Spectacle pour les enfants
- 13 Vœux de la municipalité

FEVRIER

- 7 Après midi crêpes Club du bon accueil
- 23 Pêche a la truite au plan d'eau

AVRIL

- 7 Repas du CCAS
- 28 Chasse aux œufs de Paques

JUIN

- 2 Tournoi de foot amical

JUILLET

- 13 Ateliers pour les enfants de 3 à 12 ans
- 13 Fête communale

SEPTEMBRE

- 21 Soirée du Moto-Club

OCTOBRE

- 31 Halloween (Autour des enfants)

NOVEMBRE

- 2 Soirée choucroute du Foot

DECEMBRE

- 6 Illuminations
- 6 Pot au feu du Club du bon accueil

JANVIER 2020

- 9 AG Club du bon accueil

Une manifestation ou un évènement n'apparaît pas dans le calendrier, vous pouvez le signaler à la mairie.

N'oubliez pas de vous abonner à la lettre d'information de la mairie. Il suffit simplement de se rendre sur le site internet de la commune et de renseigner votre adresse mail.